

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2009-0169/PRE portant modification de l'Arrêté n° 2007-0141/PRE portant création d'un Comité Technique de suivi et de coordination du MCA.

n° 2009-0169/PRE

Ministère MINISTÈRE DES AFFAIRES MUSULMANES ET DES BI- ENS WAKFS	Date de publication 22 février 2009
Numéro JO n° 4 du 28/02/2009	Date du numéro 28 février 2009

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

- VU** La Constitution du 15 septembre 1992
- VU** Le Décret n°2008-0083/PRE du 26 mars 2008 portant nomination du Premier Ministre
- VU** Le Décret n°2008-0084/PRE du 27 mars 2008 portant nomination des membres du Gouvernement
- VU** Le Décret n°2008-0093/PRE du 03 avril 2008 fixant les attributions des Ministères
- VU** Le Décret n°2008-0180/PREdu 21 juillet 2008 nommant le Secrétaire Général de la Présidence
- SUR Proposition de la Présidence de la République.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

L'Arrêté n°2007-0141/PRE portant création d'un Comité Technique de suivi et de coordination chargé de répondre aux interrogations soulevées par les questions du défi du Millénium Challenge Account "MCA » dans le cadre de l'Aide Publique au Développement est modifié comme suivant :

Article 2

Ce Comité est composé de

- Mme. Fathia Djama Oudine, Conseillère Diplomatique du Président de la République
- Mlle. SOUAD HOUSSEIN FARAH, Conseillère Juridique du Président de la République à la Présidence, Officier, chargé des questions des Droits de l'Homme

- Mlle. AMINA AHMED ABDILLAHI, Juge Ministère de la Justice, Officier de liaison, chargé des relations avec Freedom House ; Membres
- Mr SIMON MIBRATHU, Secrétaire Général Ministère de l'Economie et des Finances
- Mr ALI AHMED ALI Secrétaire Général Ministère du Commerce– Mme. AMINA HOUSSEIN GUIREH, Directrice de la Promotion ANPI– Mr. ABDOURAZACK ALI OSMAN, Directeur de la Planification Ministère de l'Education Nationale
- Mlle. MOUNA OSMAN ADEN, Directrice de Programme Ministère de la Santé
- Mr. IDRIS ALI SOULTAN, Directeur Adjoint DISED
- Mme. MOUNA AHMED, Direction de l'emploi, de la formation, et de l'insertion professionnelle ;

Article 3

Les missions du Comité sont de

-
- favoriser l'harmonisation et la coordination de l'aide extérieure au regard des objectifs de développement du pays, en particulier de la stratégie de lutte contre la pauvreté
 - impulser un cadre de concertation et de dialogue entre le gouvernement et les partenaires au développement
 - procéder à la collecte d'informations pour pouvoir accorder au programme du Millenium Challenge Account
 - définir enfin une méthode de suivi et d'évaluation des critères de performances relative au programme en question.

Article 4

Le Comité pourra requérir en cas de besoin, des cadres des autres départements ministériels.

Article 5

Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et exécuté partout où besoin sera.
